



Crowdfunding immobilier locatif : Homunity rappelle aux investisseurs les 5 règles d'or à respecter absolument

Le crowdfunding (littéralement « financement par la foule ») est une façon pour les entreprises, les artistes, les particuliers de financer un projet. Plusieurs dizaines, centaines ou milliers de personnes investissent un petit montant qui permet aux porteurs de projets de récolter les fonds demandés.

Ce mode de financement, la société Homunity créée par trois jeunes entrepreneurs, l'applique aujourd'hui à l'immobilier locatif : plusieurs investisseurs se regroupent pour acheter une maison, un appartement ou un immeuble puis se partagent ensuite les revenus locatifs nets.

Homunity rappelle aux particuliers souhaitant expérimenter ce mode d'investissement « Les 5 règles d'or du crowdfunding immobilier locatif » à respecter absolument.

Règle d'or n°1 : étudier le projet proposé. Avant d'investir dans un bien, il faut étudier son emplacement, la copropriété, les derniers travaux, l'historique de location... et ne pas regarder uniquement le rendement !

Règle d'or n°2 : diversifier ses investissements. Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier... l'avantage du crowdfunding immobilier est de pouvoir diversifier ses investissements avec de faibles montants.

Règle d'or n°3 : exiger un placement transparent. Quels sont le coût d'acquisition du bien, les frais de notaires, les frais de collectes... autant de choses essentielles à savoir afin de pouvoir investir dans de bonnes conditions.

Règle d'or n°4 : sortir facilement de son investissement. Il faut pouvoir le faire à tout moment, quand on le souhaite, et comme on le veut. Il ne doit pas y avoir de contraintes à la sortie.

Règle d'or n°5 : analyser le sérieux de la plateforme. Qui est derrière la plateforme proposant cet investissement ? Où est-elle basée ? Est-il possible de rencontrer les dirigeants, et de les joindre facilement ? Combien d'opérations réalisées ? Tant d'éléments importants avant d'envisager d'investir.

« Le crowdfunding immobilier est un service d'investissement d'un nouveau genre, explique Quentin Romet, cofondateur d'Homunity. Les investisseurs conservent leurs liquidités jusqu'au financement total du bien, Homunity ne déclenchant la collecte qu'au moment de la signature chez le notaire. Nous avons voulu proposer le service le plus simple possible, transparent, accessible au plus grand nombre – le « ticket d'entrée » est à 5 000 euros seulement – et surtout sécurisé au maximum ».

Homunity en bref...

Créé par Quentin Romet, Arnaud de Vergie et Charles Teytaud, Homunity est une plateforme de crowdfunding destinée aux investissements dans des biens immobiliers existants. Il s'agit d'un service d'investissement d'un nouveau genre proposé aux épargnants. Les investisseurs conservent leurs liquidités jusqu'au financement total du bien, Homunity ne déclenchant la collecte qu'au moment de la signature chez le notaire. Le « ticket d'entrée » est à 5 000 euros seulement – et surtout sécurisé au maximum.

Lorsque suffisamment de candidats investisseurs se sont fait connaître, Homunity crée la société qui va acheter le bien et dont les investisseurs seront les associés. Toute la gestion de la société et de la location est assumée par Homunity. Une fois par an, la société réunit ses associés pour approuver les comptes et décider la distribution du bénéfice. Chacun touche alors ses dividendes, qui seront imposés avec ses autres revenus, mais après un abattement de 40%.

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Toutes les informations sur Homunity](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>